

## ANNEXE 1

# DECLARATION

### RÉUNION DE HAUT NIVEAU SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME OACI D'IDENTIFICATION DES VOYAGEURS (TRIP DE L'OACI)

(Brazzaville, République du Congo,)

Nous, participants à la réunion de Haut niveau sur la mise en œuvre du Programme OACI d'Identification des voyageurs (TRIP-OACI) tenue, les 22 et 23 mai 2015, à Brazzaville, République du Congo,

*Considérant* l'ampleur des activités concernées par la gestion de l'identification des voyageurs,

*Reconnaissant* les avantages de la gestion de l'identification des voyageurs pour la sûreté de l'aviation et la facilitation,

*Considérant* que la Résolution 1373, adoptée le 28 septembre 2001 par le Conseil de sécurité des Nations Unies, appelle tous les États à empêcher les mouvements de terroristes ou de groupes de terroristes en instituant des contrôles efficaces aux frontières, ainsi que des contrôles lors de la délivrance de documents d'identité et de documents de voyage et en prenant des mesures pour empêcher la contrefaçon, la falsification ou l'usage frauduleux de papiers d'identité et de documents de voyage,

*Considérant* que la Résolution 1624, adoptée par le Conseil de sécurité des Nations Unies le 14 septembre 2005, appelle tous les États à coopérer, notamment en vue de renforcer la sécurité de leurs frontières internationales, en particulier en luttant contre la falsification des documents de voyage et, dans la mesure du possible, en améliorant la détection des terroristes et les formalités visant à assurer la sécurité des passagers, en vue d'empêcher les personnes coupables d'incitation à commettre un ou des actes de terrorisme d'entrer sur leur territoire,

*Considérant* que le 8 septembre 2006, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté la Résolution A/RES/60/288, qui établit la stratégie antiterroriste mondiale,

*Considérant* que le Conseil de sécurité a adopté la Résolution 2056 (2012), qui appelle à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une stratégie intégrée de l'ONU en matière de sécurité pour la région du Sahel,

*Considérant* que l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), institution spécialisée des Nations Unies ayant comme objectif, établie en application de la Convention relative à l'aviation civile internationale (Convention de Chicago) de 1944, a pour objectif stratégique de renforcer la sûreté et la facilitation de l'aviation civile à l'échelle mondiale et de promouvoir la réalisation d'un système d'aviation civile économiquement viable,

*Considérant* que la stratégie du Programme d'identification des voyageurs de l'OACI (TRIP OACI), approuvée par le Conseil de l'OACI et entérinée par la 38e session de l'Assemblée de l'OACI, fournit un cadre pour tirer le maximum d'avantages des documents de voyage et des contrôles frontaliers en regroupant les éléments de la gestion de l'identification,

*Considérant* que la Communauté Économique des États d'Afrique Centrale (CEEAC) a été établie le 18 octobre 1983, à Libreville, Gabon et qu'un de ses objectifs principaux est de réaliser l'unité économique par notamment la libre circulation des personnes et des biens en vue d'établir une zone de libre-échange,

*Reconnaissant* le rôle essentiel de la stratégie TRIP de l'OACI mettant l'accent sur une approche globale pour la gestion de l'identification en ce qui concerne les documents de voyage et les contrôles aux frontières en vue de maximiser les bénéfices issus de la sûreté et de la facilitation,

*Reconnaissant* que chaque État Membre de l'OACI peut demander de l'assistance pour le renforcement de ses capacités et autres appuis techniques,

*Mettant l'accent* sur la nécessité pour toutes les parties prenantes à travailler ensemble afin de relever les défis de la mise en œuvre de la stratégie TRIP de l'OACI, en contribuant à la capacité de chacun des États de la CEEAC d'identifier chacun des individus et en fournissant aux autorités des outils et des conseils sur la façon d'établir et de vérifier l'identité des voyageurs,

*Réaffirmant* le rôle prépondérant de l'OACI en matière de développement de normes et de pratiques recommandées, des spécifications et des lignes directrices sur les questions de sûreté et de facilitation de l'aviation et d'aider les États dans leurs besoins de renforcement des capacités.

#### **Déclarons que :**

Les États membres de la CEEAC réaffirment leur engagement à prendre toutes les mesures pour respecter la date limite du 24 novembre 2015, qui doit être la date ultime d'échéance pour tous les passeports, en circulation, non lisibles à la machine, et s'assurer que tous les nouveaux passeports délivrés seront lisibles à la machine conformément aux spécifications du Doc 9303.

A cet effet, tous les États membres de la CEEAC s'engagent à délivrer des documents de voyage conformes aux normes, et pratiques recommandées et spécifications de l'OACI.

Les États membres de la CEEAC devraient s'efforcer d'adhérer au RCP/PKD comme un moyen d'authentifier les documents de voyage et d'éviter la fraude afin de neutraliser les activités et d'autres formes de criminalités transfrontalières.

Les États membres de la CEEAC s'engagent à la mise en œuvre des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité sur la lutte contre le terrorisme.

Les États membres de la CEEAC s'engagent à participer aux activités du groupe Consultatif Technique de l'OACI sur les Documents de Voyage Lisibles à la Machine (TAG/MRTD).

Les États membres de la CEEAC s'engagent à désigner un point focal régional pour la mise œuvre de la stratégie TRIP de l'OACI.

La CEEAC s'engage à encourager les États membres à investir dans les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil d'établissement des statistiques de l'état civil (CRVS).

Les États membres de la CEEAC s'engagent à équiper les frontières terrestres de matériel pour lire les données d'identification notamment les frontières à arrêt unique.



Les États membres de la CEEAC s'engagent à informatiser les systèmes d'état civil et renforcer l'authentification des actes d'état civil, notamment l'acte de naissance

La CEEAC avec l'assistance de l'OACI et d'autres partenaires devrait aider ses États membres à s'engager dans un projet de renforcement des capacités de la mise en œuvre de la stratégie TRIP de l'OACI, notamment au niveau des agences en charge de la gestion des registres civils, la délivrance et la sécurisation des documents de voyage et d'identité, le contrôle des frontières, particulièrement dans la lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale.

Fait à Brazzaville, République du Congo le 23 mai 2015



Les Participants

## **Annexe 2**

Liste des Participants

## Annexe 3

### Discours officiels



**Allocution du Secrétaire Général de  
l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI),**

**M. Raymond BENJAMIN,**

**à la réunion de haut niveau de la Communauté Économique des États de l'Afrique  
Centrale (CEEAC) sur la mise en œuvre du**

**Programme OACI d'identification des voyageurs (TRIP de l'OACI)**

*(Brazzaville, République du Congo, le 22 mai 2015)*

Son Excellence, Monsieur **Rodolphe ADADA**, Ministre d'État, Ministre des Transports, de l'Aviation Civile et de la Marine Marchande de la République du Congo,

Monsieur Sylvestre MAMINA, Secrétaire Général des Affaires Étrangères, Représentant du Ministre des Affaires Étrangères,

Monsieur Léon MUDUBU KONANDE, représentant S.E. l'Ambassadeur Ahmad ALLAM-MI, Secrétaire Général de la Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC),

Mesdames et Messieurs, les Directeurs généraux et experts des États membres de la CEEAC,

Chers invités et délégués,

1. C'est pour moi un plaisir et un honneur de prononcer l'allocution d'ouverture de cette réunion de haut niveau sur la mise en œuvre du programme OACI d'identification des voyageurs (TRIP), organisée conjointement par la CEEAC et la République du Congo.

2. Permettez-moi également de vous remercier tout particulièrement Monsieur le Ministre pour votre soutien au secteur de l'aviation civile, et votre aide à l'organisation de cette réunion de haut niveau ici à Brazzaville, l'une des villes les plus agréables d'Afrique.

3. En effet, si nous sommes tous réunis aujourd'hui dans cette salle, c'est parce que le Congo nous a permis de commencer à mettre en œuvre le partenariat entre l'OACI et la CEEAC.

4. L'objectif du Programme TRIP est de renforcer dans cette région les capacités des États membres de la CEEAC en matière de sûreté des documents de voyage et des contrôles aux frontières. Ce nouveau programme permet aux États d'honorer leurs obligations internationales pour ce qui touche, notamment, à la lutte contre le terrorisme, la criminalité transfrontalière et aux autres menaces dont l'aviation civile peut faire l'objet, et ce, pour répondre précisément à la Résolution 2178 du Conseil de Sécurité des Nations Unies, en date du 13 septembre 2014.

5. Permettez-moi de partager avec vous quelques-uns des faits saillants et des enjeux du programme TRIP de l'OACI :

6. Tout d'abord, la transition mondiale vers les passeports lisibles à la machine est aujourd'hui presque achevée. L'un des défis majeurs que nous devons encore relever est de respecter le délai fixé au 24 novembre de cette année, date à laquelle tous les passeports non lisibles à la machine devraient arriver à expiration. Nous exhortons les États à inciter leurs citoyens à renouveler tout passeport non lisible à la machine avant cette date.

7. Deuxièmement, plus de 120 États sur les 191 qui sont membres de l'OACI déclarent aujourd'hui délivrer des passeports électroniques – dont près d'un demi-milliard est déjà en circulation dans le monde entier. Les États ont encore des efforts considérables à déployer, car tous les passeports électroniques ne sont pas encore tout à fait conformes aux spécifications de l'OACI – et tous les États n'utilisent pas le Répertoire de Clés Publiques (RCP ou PKD) de l'OACI pour vérifier et authentifier les passeports électroniques. Cela empêche les États émetteurs de bénéficier pleinement de tous les avantages que les passeports électroniques sont censés apporter en termes de sûreté et de facilitation.

8. Bien que le nombre de membres du Répertoire ne cesse de croître, moins de la moitié des États qui déclarent délivrer des passeports électroniques y ont adhéré jusqu'ici. J'aimerais attirer votre attention sur le fait que, à compter de janvier 2016, les droits d'inscription pour les nouveaux adhérents baisseront de manière significative, passant de 56 000 USD à 15 900 USD, ce qui implique que les frais annuels de chaque État ou Entité participante baisseront également, passant de 34 000 USD à 29 900 USD. Il convient donc d'intensifier les efforts de mobilisation afin de rappeler que le Répertoire est essentiel pour préserver l'intégrité des documents de voyage et donc du contrôle des frontières.

9. Dans le droit fil des nombreuses activités visant à renforcer la Sûreté et la Facilitation de l'aviation en Afrique, l'OACI a déjà entrepris des missions d'assistance aux États au titre de la stratégie TRIP dans la région du Sahel. Dans ce contexte, le Gouvernement du Canada a généreusement financé un

projet d'assistance technique connexe, qui comprend des ateliers, des formations spécialisées et des missions d'évaluation technique pour combler les lacunes en matière de renforcement des capacités.

10. Dans le cadre de ce projet, l'OACI travaille en partenariat avec la Direction Exécutive du Comité contre le Terrorisme (DECT) des Nations Unies, et collabore notamment avec la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'Organisation Internationale de Police Criminelle (INTERPOL). Ce projet constitue un excellent exemple des efforts conjoints mettant en rapport les besoins des États, l'expertise de l'OACI, et les ressources indispensables apportées par les donateurs.

11. Je tiens également à attirer votre attention sur un important Séminaire régional de la stratégie TRIP qui se tiendra au Kenya dans quelques mois, du 10 au 12 novembre 2015.

12. Les États et l'OACI ont encore un travail considérable à accomplir en matière d'identification des voyageurs et de renforcement de la Sûreté et de la Facilitation de l'aviation. Nous n'atteindrons ces objectifs qu'en unissant nos forces. Je trouve particulièrement important que le Plan régional pour la mise en œuvre de la sécurité et de la facilitation de l'aviation en Afrique (Plan AFI SECFAL) ait été lancé cette semaine à Maputo, au Mozambique.

13. Ce Plan sera placé sous la supervision du Directeur du Bureau régional de l'OACI à Nairobi, en coordination avec les Directeurs des Bureaux régionaux de Dakar, du Caire et de Paris, qui ensemble couvrent l'Afrique. Le Plan AFI SECFAL prône une collaboration étroite entre les États et l'industrie, et bénéficiera d'un solide dispositif de gestion.

14. A court terme, tous les États africains devront établir un Comité national de sûreté de l'aviation civile (NCASC) et un Comité national de facilitation du transport aérien (NATFC) d'ici le 1<sup>er</sup> décembre 2017.

15. À moyen terme, il s'agira de faire en sorte que la moitié des États africains atteignent un niveau minimum de 65 % de mise en œuvre effective des éléments cruciaux d'un système national de supervision de la sûreté de l'aviation, sur la base des résultats des audits de l'OACI.

16. Enfin, d'ici le 1<sup>er</sup> décembre 2023, tous les États africains devront disposer d'un programme national de facilitation du transport aérien.

17. Mesdames et Messieurs, je vous encourage tous à profiter de cette occasion unique, aujourd'hui à Brazzaville, pour partager vos expériences et vos meilleures pratiques dans la gestion sécurisée de la délivrance des passeports et des systèmes de contrôles aux frontières. À cet égard, permettez-moi de mettre à nouveau l'accent sur la nécessité de délivrer des passeports lisibles à la machine conformes aux normes de l'OACI et de participer au RCP/PKD de l'OACI.

18. À l'issue de cette réunion, les États membres de la CEEAC seront invités à signer une déclaration commune, et je voudrais souligner le rôle

essentiel de ce document, qui fournira une feuille de route pour la facilitation des voyages dans la zone CEEAC mais également au-delà.

19. Avant de conclure, je voudrais également vous informer que l'OACI est en rapport étroit avec le Maroc pour organiser une réunion régionale des Ministres en charge des documents de voyage, à laquelle tous les Ministres des États de la CEEAC seront conviés.

20. Je vous souhaite une réunion stimulante et fructueuse, qui débouchera sur une feuille de route concrète pour les États membres de la CEEAC.

— FIN —